

Chapitre 5

DÉFENSE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

Au cours de l'année écoulée, il y avait un optimisme prudent quant aux perspectives d'une amélioration du dialogue Est-Ouest qui laissait présager la reprise des négociations sur le contrôle bilatéral des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique, ainsi qu'un accroissement des contacts entre les pays occidentaux et ceux de l'Europe de l'Est. Dans cette atmosphère de détente des relations Est-Ouest, le Canada a poursuivi ses efforts, de concert avec ses alliés, afin d'ajouter plus de substance aux tentatives bilatérales et multilatérales en vue de l'adoption de mesures efficaces pour le contrôle des armements, tout en prenant des mesures pour renforcer la contribution du Canada à la défense des pays occidentaux et aux moyens dissuasifs.

Contrôle des armements et désarmement

Le Canada a continué de porter ses efforts sur l'amélioration du dialogue politique Est-Ouest et sur la recherche de solutions pratiques, étape par étape, aux problèmes de contrôle des armements et de désarmement auxquels fait face la communauté internationale. La reprise des négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique à Genève, sur le contrôle des armes nucléaires, suite à l'absence prolongée de l'Union soviétique de la table des négociations, a constitué un fait marquant cette année. Les États-Unis ont tenu d'étroites consultations avec leurs alliés, y compris le Canada, avant et après le début des négociations. Le nouveau gouvernement estimait que cette reprise constituait une étape importante vers la réduction des risques de conflit nucléaire et s'est dit particulièrement encouragé par les objectifs fixés pour les négociations: la prévention d'une course à l'armement dans l'espace et l'arrêt de la course sur terre, la limitation et la réduction des armes nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique, le tout devant mener ultimement à l'élimination complète des armes nucléaires. Le gouvernement a réaffirmé ces principes, qui constituent depuis longtemps des thèmes essentiels de la politique canadienne en matière d'affaires étrangères et de sécurité. En exposant cette politique à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné que le processus de négociation serait long et ardu, compte tenu de la complexité des questions débattues, et que le Canada ferait tout en son pouvoir pour encourager ce processus et tiendrait notamment des consultations étroites avec les États-Unis et ses autres alliés sur la relation entre les systèmes offensifs et défensifs.

Sur le plan domestique, le ministère a fait d'importants efforts pour encourager un débat public éclairé sur les questions de contrôle des armements et de désarmement et faciliter les échanges avec le gouvernement sur ces questions. Le gouvernement a nommé en octobre 1984 un nouvel ambassadeur pour le Désarmement, qui doit jouer le rôle de catalyseur des intérêts et des préoccupations manifestés par le public au sujet des questions de désarmement et

représenter le Canada aux délibérations sur le contrôle international des armements aux Nations Unies à New York. L'une de ses premières initiatives était de ressusciter les réunions du Groupe consultatif sur les questions de désarmement et de contrôle des armements et d'en accroître le nombre des participants de 32 à 75. Ce groupe, qui s'est réuni au mois de novembre 1984, est formé de représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG) canadiennes, de groupes pour la paix, d'associations d'anciens combattants, de la communauté universitaire et de simples citoyens qui se préoccupent des questions du désarmement et du contrôle des armements. L'ambassadeur pour le Désarmement transmet au ministère les vues et les conseils des membres du Groupe consultatif.

Au cours de l'année, le ministère a augmenté le financement du Fonds pour le désarmement, qui est passé de 300 000 \$ à 700 000 \$ l'année. Le Fonds verse des sommes aux ONG pour des activités qui visent à améliorer les connaissances des Canadiens au sujet des questions liées au désarmement et à favoriser la discussion pondérée de ces questions.

L'Institut canadien pour la paix internationale et la sécurité, créé par une loi au mois de juin 1984, s'est vu assigner des sommes qui augmenteront pour atteindre 5 millions de dollars annuellement dans l'année financière 1988-1989. L'Institut, dont le conseil d'administration est formé de 15 Canadiens distingués et d'un directeur général, consacrera ses activités à l'accroissement des connaissances et du discernement au sujet du point de vue canadien sur les questions de paix internationale et de sécurité.

Toutes ces initiatives du ministère visent une meilleure définition des questions liées au contrôle des armes et au désarmement, le rehaussement du niveau du débat sur ces questions et la continuité d'un dialogue sain entre le public et le gouvernement sur les politiques en question.

À l'étranger, le gouvernement a intensifié une série de consultations bilatérales afin de clarifier les positions officielles de d'autres États actifs dans le domaine général du contrôle des armements et du désarmement et d'identifier les sujets d'intérêt commun. Au cours de l'année, il y eut de telles consultations officielles avec les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie, la République démocratique allemande, la Suède, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie. Lors de négociations permanentes qui se tiennent à Genève (la Conférence sur le désarmement), à Stockholm (la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe) et à Vienne (les discussions sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces), le Canada, de concert avec ses alliés occidentaux, a participé activement à la définition de positions occidentales communes et à leur présentation efficace devant ces organismes de négociation. Grâce aux ressources de la Section de la vérification et de la recherche du ministère, il a été possible de faire plusieurs